Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260320-2026_11-DE

COMPTE RENDU
DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE ORDINAIRE du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars à dix-neuf heures et trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué le dix-neuf février deux mil vingt-six, s'est réuni à la salle du conseil en mairie, sous la présidence de M. LE CALVÉ Pascal, Maire.

Nombre de membres en exercice : 27
Nombre de membres présents : 26

Étaient présents :
M. LE CALVE Pascal, Mme BONNEC Katia, M. HERVE Kervadec, Mme PUREN Isabelle, M. MAHO Thierry, Mme JACOB Marina, M. JOSSE Sylvain, Mme SIMON Julie, M. BOUCHARD Clément, Mme MORVILLE-HEURTEBIS Anne, M. ROLLAND Jérôme, Mme LE LIBOUX Leslie, M. TUAL Matthieu, Mme LEMEL Evelyne, M. COSTA Sébastien, Mme STEPHANT Sabrina, M. BUCHER Aurélien, Mme LE NEILLON Catherine, Mme BERTUZZI Jessica, M. LEROUX Mathis, Mme KERVADEC Héloïse, M. MURAILLE Arnaud, M. MALLET Patrick, Mme GAGNON Béatrice, M. LE ROCH Freddy, Mme DURIEZ Christine.

Avaient donné pouvoir :
M. COLLET Boris a donné pouvoir à Mme BONNEC Katia.

Mme PUREN Isabelle a été désignée secrétaire de séance.

N°	OBJET
2026-11	**Détermination du nombre des adjoints au Maire.**

Monsieur le Maire, nouvellement élu et installé dans ses fonctions, propose au conseil municipal de déterminer le nombre des adjoints. L'article L. 2122-2 du CGCT précise que ce nombre ne peut excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.

Il en résulte pour Landévant un maximum de 8 adjoints pour 27 conseillers municipaux.

Monsieur le Maire propose de fixer à 4 le nombre des adjoints.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve la proposition du Maire et arrêtée à six le nombre des adjoints dont les attributions seront réparties comme suit :

- Le 1er adjoint sera chargé de l'enfance, de la jeunesse, de la vie scolaire, de la culture et de la vie associative ;

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 056-215600974-20260320-2026_11-DE

- Le 2ème adjoint sera chargé du cadre de vie, de l'environnement et de l'agriculture ;
- Le 3ème adjoint sera chargé des affaires sociales et de la solidarité ;
- Le 4ème adjoint sera chargé des travaux, de la voirie et de la sécurité.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,
Le Maire,
Pascal LE CALVE

